

GLANCE SC SUPERCONCENTRÉ

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie	Hazardous Material Information System (HMIS)	Santé	3						
	Santé		Réactivité	0						
		<table border="1"> <tr> <td>Santé</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Risques d'incendie</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Réactivité</td> <td>0</td> </tr> </table>			Santé	3	Risques d'incendie	0	Réactivité	0
Santé	3									
Risques d'incendie	0									
Réactivité	0									
Danger spécifique										
Vêtements de protection		Apparence	Bleu. Liquide. Voir la Section 9. DANGER. CORROSIF. PROVOQUE DES BRÛLURES AUX YEUX ET À LA PEAU. NOCIF OU MORTEL SI AVALÉ.							

Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	GLANCE SC SUPERCONCENTRÉ	Code	4701 & 4305 & 4459
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Le produit de nettoyage. Ce produit doit être dilué avant toute utilisation.	PMS#	3136704
FTSS#	114700004	Date de validation	5/20/2003
Siège social aux É.U. Johnson Wax Professional 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.jwp.com	Siège social au Canada Johnson Wax Professional 100 Matheson Blvd. East, Suite 203 Mississauga, Ontario L4Z 2G7 Phone: (905) 755-0913 or (888) 746-5971	Date d'impression	5/20/2003
		Remplace	Aucune validation antérieure.
		En cas d'urgence	(800) 851-7145

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Xylènesulfonate de sodium	1300-72-7	1-5	Non disponible.	Non disponible.
Sulfate sodique de lauryle	151-21-3	1-5	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 1288 mg/kg [Rat]. POUSSIÈRES (CL50): Aiguë: >3900 mg/m ³ 1 heure(s) [Rat].
Hydroxyde d'ammonium	1336-21-6	1-5	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 350 mg/kg [Rat].
2-Butoxyéthanol	111-76-2	10-30	OSHA (États-Unis). TWA: 120 mg/m ³ ACGIH (États-Unis). TWA: 97 mg/m ³	ORALE (DL50): Aiguë: 506 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 406 mg/kg [Lapin]. VAPEUR (CL50): Aiguë: 450 ppm 4 heure(s) [Rat].
Eau	7732-18-5	60-100	Non disponible.	Non disponible.

Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption	Contact avec les yeux. Contact avec la peau Inhalation.
Effets aigus potentiels sur la santé	
<i>Yeux</i>	Corrosif. Peut causer des dommages permanents y compris la cécité.
<i>Peau</i>	Corrosif. Peut provoquer des dommages permanents.
<i>Inhalation</i>	Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires.
<i>Ingestion</i>	Corrosif. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.
Conditions médicales aggravées par une surexposition:	Les personnes qui ont des troubles dermiques pré-existants peuvent être plus prédisposées à l'irritation.
Voir Information toxicologique (section 11)	

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Consulter un médecin immédiatement.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.
Inhalation	En cas de respiration difficile Emmener dans un endroit bien aéré. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	NE PAS faire vomir! Boire 1 a 2 verres d' eau ou de lait. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
Notes au physicien	Sans objet.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	Inconnu.
Points d'éclair	Aucune.
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Éteindre avec un brouillard d'eau ou avec un extincteur à anhydride carbonique, à poudre sèche ou à mousse appropriée. On peut recourir aux méthodes habituelles de lutte contre l'incendie.
Vêtements de protection (feu)	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Matières corrosives (Voir section 8 et 10).

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Balayer ou ramasser le matériel. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination. Terminer le nettoyage avec un rinçage à l'eau.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas y goûter ni l'avaler. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard. Laver abondamment après usage. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneurs vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT.
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. Conserver le récipient bien fermé. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie	Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acceptable. La protection respiratoire n'est pas nécessaire si une bonne ventilation est assurée.
Protection personnelle	<p>Yeux Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques</p> <p>Mains Gants résistants aux produits chimiques. Comprend: Gants de néoprène Gants de caoutchouc.</p> <p>Respiratoire Si les brouillards/vapeurs ne sont pas adéquatement limités par la ventilation, utiliser la protection respiratoire appropriée pour éviter la surexposition. Si les conditions du travail exigent l'emploi d'un appareil respiratoire, suivre les recommandations de protection respiratoire de OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2</p> <p>Pieds Des chaussures de protection.</p> <p>Corps En cas d'exposition importante, porter des vêtements de protection appropriée.</p>

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide
Odeur	Ammoniacal.
Couleur	Bleu.
pH	11.3 à 11.9 [Basique.]
Gravité Spécifique	1.0
Point d'ébullition/condensation	>93°C (200°F)
Point de fusion/congélation	0°C (32°F)
Viscosité	<10 cP (Dynamique).
Solubilité dans l'eau	Complète.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Inconnu.
Incompatibilité avec différentes matières	Légèrement réactif à réactif avec les agents comburants, les acides. Ne pas mêler avec tous produits chimiques ou d'autres produits sauf il y est indiqué sur l'étiquette.
Produits de décomposition dangereux	Quand exposé au feu: Forme des produits habituels de combustion.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	Corrosif.
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Inconnu.

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets	Le produit non dilué est réglementé par les lois concernant l'environnement et le transport en tant que déchet corrosif. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales ou locales.
-----------------------------	--

Section 14. Renseignements sur l'expédition
Classification pour le DOT

DOT Nom d'envoi	S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
UN/NA	Sans objet.
Groupe de Conditionnement	Sans objet.
DOT Special Considerations	Sans objet.

TDG Classification

TDG Nom d'envoi	S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
CLASSE TMD	
PIN/NIP	Sans objet.
Groupe de Conditionnement	Sans objet.
TDG Special Considerations	Sans objet.

Suite à la page suivante

Section 15. Information réglementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal CWA (Clean Water Act) 311: Hydroxyde d'ammonium
CERCLA : Substances dangereuses.: Hydroxyde d'ammonium, 2-Butoxyéthanol

état New Jersey - Liste des déversements: Hydroxyde d'ammonium, 2-Butoxyéthanol
New Jersey: Hydroxyde d'ammonium, 2-Butoxyéthanol
Loi du New Jersey sur la prévention des catastrophes toxiques: Hydroxyde d'ammonium
Massachusetts - Liste des déversements: Hydroxyde d'ammonium, 2-Butoxyéthanol
Massachusetts RTK: Hydroxyde d'ammonium, 2-Butoxyéthanol
Pennsylvanie RTK: Hydroxyde d'ammonium, 2-Butoxyéthanol

Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits Sans objet.
enregistrés

Règlements canadiens

NPRI canadien NPRI canadien: 2-Butoxyéthanol.

SIMDUT Classification Classe E: Liquide corrosif.

Symbole du SIMDUT



Information sur les produits Sans objet.
enregistrés

Inventaire des Produits Chimiques Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations Non disponible.
spéciales

Version 1.02

Avis au lecteur

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.